

# PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

## LA CAPEB RAPPELLE SES REVENDICATIONS ET LES ATTENTES DE NOS ENTREPRISES !



DANS LE PROLONGEMENT DES ASSISES DU BTP DE SEPTEMBRE DERNIER, ET DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023, LA CAPEB APPELLE LES PARLEMENTAIRES À ÉTUDIER AVEC LA PLUS GRANDE ATTENTION SES PROPOSITIONS POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT SUR LE PLAN FISCAL...

### LA CAPEB A 3 GRANDS OBJECTIFS

SIMPLIFIER L'ACTIVITÉ  
DES ENTREPRISES

MAINTENIR LE POUVOIR D'ACHAT  
DES PARTICULIERS

BOOSTER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
DES BÂTIMENTS.

#### DIMINUER DE MOITIÉ LE RESTE À CHARGE

pour les ménages modestes et très modestes pour accélérer la rénovation énergétique du parc de logement avec l'octroi d'un bonus en cas de réalisation de travaux multigestes.



1 geste chauffage + 1 geste isolation) ou de rénovation globale et pour les CSP + (les ménages les plus aisés) mettre en place un crédit d'impôt.

#### FINANCER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE GRATUIT

dès le premier geste réalisé par un particulier en vue d'élaborer un parcours travaux de rénovation énergétique pour le logement.



Atteindre un niveau de performance de consommation souhaitable.

#### METTRE EN PLACE UNE TVA RÉDUITE À 5,5% POUR TOUS LES TRAVAUX RÉALISÉS EN GROUPEMENT MOMENTANÉE D'ENTREPRISES (GME)

constitué de plus de 3 corps de métiers, en complément de l'actuel taux de TVA à 5,5% pour les travaux de rénovation énergétique.



Inciter les entreprises artisanales de proximité à se constituer en GME pour réaliser des travaux complets et facilitera la vie des particuliers par la mise en place d'un interlocuteur unique de chantier.

#### METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME OSCAR

aussi rapidement que possible et notamment, ses volets simplifications et accompagnateur des professionnels.



Renforcer le cas échéant, en fonction des premiers résultats constatés sur le terrain.

#### STABILISER LE DISPOSITIF DES CEE

sur la durée de la cinquième période



Éviter les "stop and go" successifs, notamment en ce qui concerne les opérations "coup de pouce".

#### EN +

- EN CE QUI CONCERNE MAPRIMERÉNOV', LA CAPEB APPELLE À VEILLER À LA BONNE ARTICULATION DES AIDES ACTUELLES ET LES "RÉAJUSTEMENTS" À VENIR (MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ, MAPRIMEADAPT'...)
- POUR LE PÉRIMÈTRE DU TAUX RÉDUIT DE TVA POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, LA CAPEB APPELLE À ÉVITER UNE RESTRICTION DES TRAVAUX ÉLIGIBLES ALORS QUE LES SOLUTIONS TECHNIQUES ALTERNATIVES N'EXISTENT PAS AUJOURD'HUI...

POUR EN SAVOIR +

